

Les contrôles budgétaires vont compromettre de façon certaine les services de soins et de santé canadiens. Les contrôles budgétaires du gouvernement du Canada vont réduire les services de santé à la disposition de la population. Ils vont en fait rationner les soins médicaux pourtant tellement nécessaires. Si la province ou le public ne fournissent pas de fonds supplémentaires, ces mesures peuvent compromettre la qualité des services médicaux fournis aux Canadiens.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) nous a sorti le chiffre 13, ce chiffre porte-bonheur ou porte-malheur qui présage peut-être de la situation de la santé au cours de l'année qui vient. Comment savoir s'il ne diminuera pas encore ce chiffre cette année et les années à venir? Bon nombre d'entre nous craignent qu'il abandonne entièrement aux provinces la responsabilité de ce programme ou du moins qu'il limite encore les contributions du gouvernement fédéral.

Dans tous les journaux du pays, on a pu lire qu'il fallait se montrer très prudent et que le gouvernement devrait y penser à deux fois. Ils ont dit également que les provinces devraient aussi reconsidérer la situation. J'espère que le ministre décidera de modifier cette loi. J'ai sous les yeux un article du *Star* de Toronto qui cite encore une fois le ministre de la Santé de l'Ontario:

Selon le ministre de la Santé, M. Frank Miller, on ne pourra mettre un frein à la hausse des frais des soins médicaux que si l'on oblige les particuliers à en payer une partie de leur poche.

C'est un avis que partagent bien des gens à l'heure où l'on procède à un examen minutieux des frais médicaux qui montent en flèche.

La plupart d'entre nous savent que le ministre du Travail de l'Ontario, qui était président de l'Association médicale du Canada, a proposé de recourir aux honoraires modérateurs en vue de limiter les frais des soins médicaux, car cela incite les patients à réfléchir à deux fois avant d'aller voir leur médecin. L'article du *Star* poursuit en ces termes:

Cet avis se fonde sur l'hypothèse que les particuliers font un usage abusif des soins médicaux parce qu'ils sont «gratuits»—c'est-à-dire payés au moyen des cotisations et de l'impôt. Les gens vont chez le médecin lorsqu'ils ont un rhume ou un mal de gorge, dit-on, et d'autres vont à la salle d'urgence pour le moindre bobo.

Mais il faut plus qu'une simple hypothèse au sujet de visites inutiles chez le médecin et en salles d'urgence si l'on veut que le gouvernement prenne des mesures draconiennes et impose les honoraires modérateurs aux particuliers.

Un peu plus loin, l'article dit encore:

Ces ordinateurs pourraient établir des fiches sur les patients qui indiqueraient, par exemple, si, en 10 jours, le patient Untel a vu les docteurs Dupont, Duval et Durand et s'est plaint à chaque fois du même mal de gorge.

Les fiches pourraient indiquer dans quelle mesure utilisent le système les patients des 800 médecins qui ont décidé de ne plus adhérer au régime provincial.

Je sais que l'un de mes collègues qui est médecin entre dans cette catégorie. L'article poursuit ainsi:

Ces malades doivent payer eux-mêmes la différence entre ce que l'assurance-santé paie et ce que le médecin réclame, ce qui est en fait une forme de participation aux frais. Il serait utile de savoir s'ils voient leurs médecins plus ou moins que ceux qui ne paient pas en sus.

Il est important de connaître de tels facteurs avant de décider d'imposer des honoraires modérateurs. Autrement il se pourrait qu'un riche hypochondriaque continue de voir fréquemment un médecin pendant qu'une assistée sociale ne pourra pas obtenir d'aide pour son enfant qui a la fièvre.

Avant d'imposer ce genre d'élément de modération aux gens qui ont légitimement besoin de soins de santé, les provinces, y compris l'Ontario, devraient certes clairement

Soins médicaux—Loi

démontrer que cet abus existe bel et bien. Si c'est le cas, à mon avis, c'est le fait d'une petite partie de la population.

Je suis en faveur de l'amendement qu'a proposé le député de Broadview (M. Gilbert) visant à retarder ce bill de six mois.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Darling: Oui.

M. Kaplan: Le député a fait un discours si excellent en préconisant la modération dans l'accroissement des coûts du programme des soins médicaux que je n'ai pu en croire mes oreilles quand il a demandé à la fin un délai de six mois, surtout quand on considère que les mesures de restrictions dont il a parlé sont bel et bien de la compétence des provinces, et les frais exigés des usagers sont une affaire entièrement provinciale, de sorte que...

Une voix: C'est difficilement un rappel au Règlement.

M. Kaplan: Ayant aussi fermement préconisé la restriction qu'il l'a fait, que veut le député: dit-il que le 13.5 p. 100 qui est la limite du gouvernement est trop élevé ou trop faible? Il demande plus de restriction et j'aimerais savoir exactement quelle forme elle devrait prendre. Que trouve-t-il de mal au 13.5 p. 100?

M. Darling: Monsieur l'Orateur, je sais bien que les restrictions sont souhaitables, mais il y a certains cas et certains domaines où il ne devrait pas y en avoir et en l'occurrence le gouvernement a pris une certaine décision qui va à l'encontre du désir de toutes les provinces. C'est un marché dans lequel on a exhorté les provinces à entrer en premier lieu. Maintenant, parce qu'il coûte un peu plus, comme bien d'autres choses, le gouvernement fédéral dit: Allez-y, coulez ou sortez-vous-en vous-mêmes sans notre aide.

● (2120)

Il y a autre chose. Je ne suis pas trop sûr des pourcentages, mais je parle en connaissance de cause. J'ai assisté pendant 25 ans à un conseil municipal à titre de membre ou de président. Une part infime du dollar versé par le contribuable, je pense que c'est environ 10c., allait à la municipalité. Cette dernière devait donc chercher à en tirer le meilleur parti possible. Les autorités locales dépensent beaucoup plus sagement que les autres. Le gouvernement provincial touche un peu plus, mais la part du lion, c'est le gouvernement fédéral qui se l'approprie, avec 65 ou 70 p. 100. Comme c'est lui qui prend le plus, il devrait en rendre le plus. Il n'est pas nécessaire que les fonctionnaires habitent dans les palais actuellement en construction en face, à Hull. Ce qui compte plus, c'est de créer des lits d'hôpitaux, de nous occuper de la santé de la population.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député autorisera-t-il une autre question...

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas que je tienne à interrompre le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) qui a la parole. Mais je ne pense pas qu'il faille permettre au secrétaire parlementaire de prononcer un discours, en faisant mine de poser une question. S'il tient à faire ce discours, il n'a qu'à intervenir dans le débat. Je me ferai un plaisir de l'écouter alors, mais pas maintenant.